

COMMUNE DE PEYROLE

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du 15 novembre 2021
<u>Présents :</u> 13	L'an deux mille vingt-et-un et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Gwénaél GRANGER, Roland FOULON, Didier BURATTO, Georges GEERAERT, Geneviève IMART, Gilles LACROIX, Nathalie RAMOS, Florian RAPOSO, Pascal TARROUX
<u>Votants:</u> 13	Représentés: Emmanuel CAVAILLES par Richard BRUNEAU, Séverine ROJO par Nathalie RAMOS
Abstention : 0	Excuses:
Contre : 0	Absents: Christophe BOUTES, Hervé DESSENNE
	Secrétaire de séance: Gwénaél GRANGER

Objet: Proposition d'Installation d'Eoliennes par Total Energie - 2021 025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Société Total Energie en date du 2 Novembre 2021 concernant l'opportunité d'un développement Eoliennes sur notre commune et connaître les intentions de la municipalité concernant le projet.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Un avis négatif sur ces projets industriels ainsi que les études a été confirmé pour toutes sociétés qui nous ont déjà été sollicités. (Société SAMEOLE le 3/12/2020, JP Energie Environnement le 21/03/2021 et VSB Energies Nouvelles le 15/02/2021).

Le Conseil Municipal APPROUVE ce rejet sur la demande de la société Total Energie
13 POUR, 0 Contre, 0 Abstention

Objet: Demande de subvention Association Parents d'Elèves Parisot-Peyrole - 2021 026

Monsieur Gwénaél GRANGER présente un dossier reçu le 22 Octobre 2021 en Mairie de l'Association des Parents d'Elèves Parisot-Peyrole, qui demande une subvention pour l'année 2021 et rend compte des activités.

Le Conseil Municipal APPROUVE une subvention de 130€ 13 POUR , 0 Contre, 0 Abstention

Objet: Demande de subvention Société de Chasse de PEYROLE - 2021 027

Monsieur Gwénaél GRANGER présente une demande de subvention reçue le 20 Octobre 2021 en mairie de l'association de chasse de PEYROLE, qui demande une subvention pour l'année 2021 et rend compte des activités.

Le Conseil Municipal APPROUVE une subvention de 50 € 13 POUR, 0 Contre 0 Abstention

Objet: Projet d'abri bus Saint-Laurent - 2021 028

Lors de la séance du 9 Juillet 2021, il avait été discuté d'un aménagement du parking de Saint-Laurent pour arrêt des cars scolaires.

La réalisation d'une voie de retournement a été réalisée par Monsieur Cédric ARROYO pour un montant de 9007.20€. Un abri bus a été commandé pour une livraison mi-décembre.

Le Conseil Municipal, APPROUVE cet aménagement 13 POUR, 0 Contre, 0 Abstention.

Objet: Révision et Modification du Plan Local d'Urbanisme de PEYROLE - 2021 031

M. le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération en date du 17 Février 2014. Ce PLU a été l'objet d'une modification N°1, approuvée le 2 mars 2020 et abrogée le 21 Juin 2021.

L'objet de cette révision porte sur :

- La relocalisation et redimensionnement des zones « AU » engendrant une « réduction d'une zone agricole ».

L'objet de cette modification porte notamment sur :

- L'ouverture à l'urbanisation de 2 zones « AUO » au Bourg Saint Maurice et de 1 zone « AUO » au Pas de Peyrole.
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P)
- Modification du règlement écrit afin de clarifier et préciser par exemple :

- Possibilité ponctuelle de comblement de dents creuses en zone « A1 » permettant une densification.
- Possibilités ponctuelles et identifiées de création ou d'extension d'activités professionnelles et ou associatives autres qu'agricoles en zone « A1 » ou « N1 » n'engendrant pas de gêne.
- Préciser les contraintes encadrant les possibilités données par l'Etat concernant les installations de type industrielles, afin de garantir la préservation et la protection des espaces sensibles, des paysages, des zones agricoles, des zones naturelles, des zones forestières, des enjeux écologiques, des enjeux environnementaux...
- Intégrer les préconisations édictées par les personnes publiques associées.
- Intégrer les contraintes adaptées au maintien des protections nécessaires en raison des risques de nuisances et de sécurité.
- Mettre en cohérence les divers documents (règlement, O.A.P, plans...).
- Préciser la mise en œuvre de bandes de transition entre les zones urbanisées et les zones agricoles.
- Compléter les règles d'implantation des constructions, de densité d'occupation, d'architecture...

Ajout et retrait de bâtiments susceptibles de changer de destination en zone agricole, au regard des caractéristiques architecturales, patrimoniales, environnementales, historiques...

- Création d'un S.T.E.C.A.L (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée) au lieu-dit « Gabit » afin de donner la possibilité d'extension de l'activité professionnelle en place (complexe de soins et de bien-être où interviennent divers praticiens) qui n'engendre aucune gêne pour l'activité agricole mitoyenne.
- Rectification d'une erreur matérielle de positionnement d'une source identifiée par la DRAC (station paléolithique de Sainte-Raffine N°812080001).

M. le Maire expose les justifications du projet concernant l'ouverture des zones « AUO » :

La commune ne dispose plus de terrains libres à la construction.

- Les zones concernées se situent en continuité du tissu bâti existant et concrétisent l'orientation de densification.
- Il est crucial de maintenir la capacité de développement de la commune tout en la maîtrisant. L'urbanisation de chacune de ces zones sera échelonnée dans le temps, au travers de phasages correspondants aux orientations du SCOT, du PLH et adaptés aux capacités d'accueil de la commune et du bassin de proximité (services publics...).

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L. 5214-16 du CGCT. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de ces procédures de révision et de modification par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5214-16,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-1 à L.153-60,

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération et de la Commune, décidant d'étendre les compétences de la Communauté d'agglomération au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L.5214-16 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.2 – compétences en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu le règlement d'intervention communautaire en matière d'urbanisme approuvé par le conseil de communauté du 3 juillet 2017,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de PEYROLE approuvé par délibération du conseil communautaire du 17 Février 2014.

Considérant les motifs énoncés pour engager la révision et la modification du PLU de la commune de PEYROLE,- ACCEPTE le lancement, la poursuite et l'achèvement, par la Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet, de la procédure de révision et de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de PEYROLE.

- ACCEPTE l'engagement financier par la voie de fonds de concours vers la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, pour un montant non défini.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Projet solaire :

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail reçu en Mairie de la société NEOEN située à Aix en Provence pour un projet solaire sur notre commune.

Un avis négatif sur ces projets industriels ainsi que les études ont été confirmé pour toutes les sociétés qui nous ont déjà sollicitées.

- Monsieur Aain CAMALET demande au Conseil Municipal d'instaurer une zone de limitation à 50Km/heure à Saint-Laurent afin de renforcer la sécurité des enfants en raison de l'arrêt de bus de ramassage scolaire et mise en place d'un panneau Saint-Laurent commune de PEYROLE.

- Monsieur Gwenaël GRANGER annonce au Conseil Municipal qu'il participe à un groupe de travail sur la tarification scolaire à la CA Gaillac-Graulhet.

- Monsieur Roland FOULON rappelle au Conseil Municipal que la commission sécurité s'est réunie le 5 Novembre 2021, d'une rencontre avec le Capitaine de Gendarmerie de Rabastens en date du 9 Novembre 2021 à la Mairie concernant la sécurité du Pas de Peyrole et de Bramarie. Une rencontre avec les services du Conseil Général de Graulhet aura lieu le mardi 23 Novembre 2021 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le Maire
Richard BRUNEAU